

15ème législature

Question N° : 33232	De Mme Sophie Panonacle (La République en Marche - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Urgence d'étendre le droit infirmier à vacciner	Analyse > Urgence d'étendre le droit infirmier à vacciner.
Question publiée au JO le : 20/10/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'urgence d'étendre le droit infirmier à vacciner. Dans le contexte actuel de pandémie de la covid-19 et de crise sanitaire, la campagne de vaccination antigrippale, qui commence à la mi-octobre en métropole, va prendre un caractère particulièrement important. Or le décret n° 2018-805 du 25 septembre 2018 relatif aux conditions de réalisation de la vaccination antigrippale par un infirmier ou une infirmière a autorisé ceux-ci à vacciner contre la grippe saisonnière les personnes majeures n'ayant jamais été vaccinées ainsi que les femmes enceintes, les personnes âgées, les malades chroniques. Les infirmiers libéraux ne peuvent donc pas vacciner contre la grippe de façon autonome la majorité de la population, près de 53 millions de Français. Elle lui demande donc s'il compte étudier la possibilité d'étendre l'autorisation de vacciner contre la grippe aux infirmiers libéraux, particulièrement proches de la population.